

BAREME HORS CLASSE AGRÉGÉ - ACADÉMIE DE VERSAILLES - 2017

1/ NOTATION sur 100 au 31 août 2016 : s/100

Notation administrative s/40 =
 Notation pédagogique s/60 =

Pour les enseignant.es du supérieur s/100 =

2/ PARCOURS DE CARRIÈRE: s/155

a - Échelons au 31 août 2017 : s/130

Les agents au 11ième échelon à l'ancienneté mais promu.es au 10ième au choix ou grand choix bénéficient de la même bonification que choix et grand choix

- Ancienneté dans le 11° échelon

à partir de la 4° année : 80 pts pour les promu.es à l'ancienneté, 130 si choix ou grand choix

- Valorisation par échelon

- 11^{ème} échelon : 70 pts pour les promu.es à l'ancienneté, 120 si choix ou grand choix
 ou

- 10^{ème} échelon : 40 pts pour les promu.es à l'ancienneté, 80 si choix ou grand choix
 ou

- 9^{ème} échelon : 20 pts
 ou

- 8^{ème} échelon : 10 pts

ou

- 7^{ème} échelon : 5 pts

b - Affectation dans un établissement Education Prioritaire : s/25

à condition d'avoir enseigné au moins 5 années dans un même étab :

REP : 20 pts

REP+ ou politique de la ville : 25 pts

3/ PARCOURS PROFESSIONNEL: s/115

a - Avis du recteur à partir des appréciations de l'inspecteur et du Chef d'Établissement :

Exceptionnel : 90 pts (10% de l'effectif des promouvables) =

Remarquable : 60 pts

Très honorable : 30 pts

Honorable : 10 pts

Insuffisant : 0 pt

b - Exercice actuel en Éducation Prioritaire

depuis au moins 4 ans avec avis très favorable ou favorable du CE : REP : 20 pts =

REP + ou politique de la ville : 25pts

TOTAL : =